

## aide ou compensation suite héritage

## Par bafien, le 17/09/2019 à 15:39

bonjour,

suite à décès de mon père au mois de décembre 2018, j'ai contacté un notaire afin de régler la succession.

il s'avère que nous sommes deux enfants en ligne direct pour la succession et que mon père n'était plus marié donc divorcé.

Il y a un maison de campagne et un bois en biens immobiliers dans la succession.

Ma demi sœur et moi ne nous connaissons pas et nous acceptons pour le moment la succession.

par courrier ma demi sœur écrit que je peux vendre les biens.

il faut vider la maison, vendre différents biens mobiliers (meubles, remorque, tondeuse), vider la maison et trouver des acquéreurs pour vendre les 2 biens immobiliers.

Ma question:

puis je demander une compensation ou autre pour effectuer toutes ces taches ?

## Par Visiteur, le 17/09/2019 à 19:08

## **Bonjour**

Il est possible de vous entendre pour que vos frais soient pris en compte au moment du partage, mais il est plus simple de partager ceux-ci.